

Informations de base	
2020/2045(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Rapport d'exécution sur les fonds fiduciaires de l'Union et la facilité en faveur des réfugiés en Turquie	
Subject	
6.50 Aide d'urgence, alimentaire, humanitaire, aux réfugiés, Réserve d'aide d'urgence	
7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF)	
7.10.08 Politique d'immigration	
Zone géographique	
Turquie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commissions conjointes compétentes au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	ZVER Milan (EPP)	03/12/2019
	DEVE Développement	HÖLVÉNYI György (EPP)	03/12/2019
	BUDG Budgets	LEWANDOWSKI Janusz (EPP)	03/12/2019
		Rapporteur(e) fictif/fictive MAJORINO Pierfrancesco (S&D) GUALMINI Elisabetta (S&D) GHEORGHE Vlad (Renew) GOERENS Charles (Renew) CSEH Katalin (Renew) STRIK Tineke (Greens/EFA) ANDRESEN Rasmus (Greens /EFA) MARQUARDT Erik (Greens /EFA) KEMPA Beata (ECR) KANKO Assita (ECR) RZOŃCA Bogdan (ECR) RIVIÈRE Jérôme (ID)	

ZIMNIOK Bernhard (ID)
LAPORTE Hélène (ID)
PAPADIMOULIS Dimitrios (The Left)
URBÁN CRESPO Miguel (The Left)
DEMIREL Özlem (The Left)

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP)	08/02/2021
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures (Commission associée)	REGO Sira (GUE/NGL)	02/04/2020

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
16/04/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/04/2020	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
16/04/2020	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
13/07/2021	Vote en commission		
26/07/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0255/2021	Résumé
05/10/2021	Débat en plénière		
07/10/2021	Décision du Parlement	T9-0411/2021	Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2045(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Mise en œuvre
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59 Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CJ31/9/02641

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE680.999	07/04/2021	
Avis de la commission	CONT	PE680.939	15/04/2021	
Avis de la commission	LIBE	PE680.984	17/05/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0255/2021	26/07/2021	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0411/2021	07/10/2021	Résumé

Rapport d'exécution sur les fonds fiduciaires de l'Union et la facilité en faveur des réfugiés en Turquie

2020/2045(INI) - 07/10/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 493 voix pour, 88 contre et 103 abstentions, une résolution sur l'exécution sur les fonds fiduciaires de l'Union et la facilité en faveur des réfugiés en Turquie.

Aspects budgétaires

Le Parlement constate qu'au 31 décembre 2020, le total des contributions annoncées pour l'ensemble des fonds fiduciaires de l'UE était de **7.691 millions d'EUR**, la contribution du budget de l'UE s'élevant à 3.170 millions d'EUR, dont 3.534 millions d'EUR provenant du Fonds européen de développement (FED), et la contribution annoncée des États membres et d'autres bailleurs de fonds s'élevant à 988 millions d'EUR. Au 31 décembre 2020, le taux d'exécution des crédits d'engagement de l'ensemble des fonds fiduciaires de l'UE était de 98% (tandis que le taux d'exécution global des crédits de paiement était de 63%).

Participation du Parlement au cadre décisionnel

Les députés ont regretté le **rôle limité du Parlement** dans la prise de décision, la supervision et le contrôle des contributions de l'UE aux Fonds fiduciaires, réaffirmant que les solutions juridiques, réglementaires et budgétaires existantes auraient dû être utilisées dans toute leur ampleur avant de créer et/ou de prolonger ces Fonds qui doivent rester un instrument de dernier recours.

La résolution a invité la Commission à fournir des informations détaillées sur les décisions prises par les comités opérationnels de façon à ce que le Parlement puisse faire usage de ses pouvoirs de contrôle de la mise en œuvre et du contrôle budgétaire. Il a insisté pour que les prolongations des fonds fiduciaires de l'UE jusqu'en décembre 2021 soient essentiellement technique afin de permettre une transition en douceur vers le nouveau cadre financier pluriannuel (CFP).

Fonds fiduciaire Békou

Le Parlement estime que le Fonds a partiellement contribué à l'un des outils permettant de faire face à la situation en République centrafricaine (RCA), et de répondre à la nécessité de combiner développement et besoins humanitaires en RCA.

En raison de la crise humanitaire, de la pauvreté et des nouveaux défis sécuritaires en cours en RCA, les députés estiment que le maintien de l'aide de l'UE passera par des programmes bien ciblés et, le cas échéant, par un financement souple de l'UE au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI) afin de renforcer l'action humanitaire, la paix et la sécurité, la démocratisation et le renforcement des institutions démocratiques et le respect des droits de l'homme.

Fonds fiduciaire Madad

En réponse à la crise syrienne, le Fonds a été créé en décembre 2014 pour répondre aux besoins de résilience à long terme des réfugiés syriens et des personnes déplacées dans les pays voisins, ainsi que pour soutenir les communautés d'accueil et leurs administrations. Selon le rapport d'évaluation stratégique à mi-parcours d'octobre 2018, le fonds Madad a été important et rentable, touchant un grand nombre de bénéficiaires à un coût comparativement faible, et il a permis à l'UE de fonctionner de manière flexible.

Le Parlement a souligné l'importance de continuer à soutenir les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays et les communautés d'accueil vulnérables qui sont touchés par la poursuite du conflit.

Fonds fiduciaire pour l'Afrique

Le Fonds a été créé en tant que fonds fiduciaire d'urgence pour contribuer à la résolution des crises dans trois régions d'Afrique, dans le but d'atteindre des objectifs de stabilité et de développement à long terme. Les députés estiment que l'UE doit aider les pays partenaires à s'attaquer aux causes profondes des flux migratoires irréguliers, de la contrebande et de la traite des êtres humains.

Prenant note des rapports sur les violations continues des droits de l'homme en Libye dans le contexte des opérations menées par les garde-côtes libyens, les députés ont appelé à réexaminer les activités de coopération avec les autorités compétentes en matière de surveillance et de gestion des frontières et de la mer, financées au titre du fonds, afin de garantir une évaluation objective du respect des droits de l'homme.

Fonds fiduciaire en faveur de la Colombie

Le fonds a été créé en décembre 2016 pour soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix entre le gouvernement colombien et les FARC. Le fonds a mobilisé plus de 128 millions d'EUR provenant du budget de l'UE, de 20 États membres, du Chili et du RoyaumeUni. Les députés demandent que la mise en œuvre du processus de paix colombien reste une priorité dans le cadre de programmes de financement.

Facilité en faveur des réfugiés en Turquie

Avec près de 4 millions de réfugiés syriens, iraquiens et afghans enregistrés, la Turquie accueille le plus grand nombre de réfugiés au monde. Le Parlement a rappelé le rôle important joué par la facilité dans l'accueil des réfugiés en provenance de Syrie. Il a demandé une évaluation complète de l'incidence sur les droits de l'homme de la déclaration UE-Turquie.

L'UE devrait continuer à apporter le soutien nécessaire en veillant à ce que les fonds soient avant tout versés directement aux réfugiés et aux communautés d'accueil et soient gérés par des organisations garantissant responsabilité et transparence. Les députés ont souligné l'importance de la transition de l'aide humanitaire vers la coopération au développement et ont invité la Commission à mettre en œuvre une stratégie de transition, axée sur l'aide à la création de moyens de subsistance pour les réfugiés.

Perspectives et recommandations

Le Parlement a affirmé que **l'aide extérieure devrait être financée intégralement par le budget de l'UE** et être mise en œuvre d'une manière cohérente en se conformant à un ensemble rationalisé de règles, fondé sur des instruments coopératifs et dans le strict respect des prérogatives législatives, budgétaires et de contrôle du Parlement. Les fonds fiduciaires de l'UE et la facilité en faveur des réfugiés en Turquie devraient être considérés comme des **instruments exceptionnels** ou motivés par de véritables situations d'urgence, dont la valeur ajoutée et les effets sur le terrain doivent être dûment justifiés et contrôlés.

Les députés attendent de la Commission qu'elle exploite pleinement les possibilités qu'offrent **l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI)** et l'instrument d'aide de préadhésion (IAP III). Ils ont préconisé d'utiliser pleinement le potentiel de l'IVCDI et, le cas échéant, de l'améliorer, tandis que le recours à des outils de financement extraordinaires devrait être limité aux situations d'urgence imprévues, afin de préserver l'unité et la responsabilité démocratique du budget de l'UE.

Si la nécessité d'un nouveau fonds fiduciaire de l'UE ou d'un instrument ad hoc se faisait sentir à l'avenir, le mécanisme de contribution du budget de l'UE devrait être clairement défini et **négocié dès le départ avec la pleine participation du Parlement**.

La Commission est invitée à refuser ou à réexaminer la coopération avec les pays tiers qui ne respectent pas pleinement les droits fondamentaux, notamment en suspendant les financements et les projets spécifiques qui mettent en péril ou sapent les droits de l'homme.

Rapport d'exécution sur les fonds fiduciaires de l'Union et la facilité en faveur des réfugiés en Turquie

2020/2045(INI) - 26/07/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères, la commission du développement et la commission des budgets ont adopté un rapport d'initiative de György HÖLVÉNYI (PPE, HU), Janusz LEWANDOWSKI (PPE, PL) et Milan ZVER (PPE, SI) sur l'exécution sur les fonds fiduciaires de l'Union et la facilité en faveur des réfugiés en Turquie.

Aspects budgétaires

Le rapport constate qu'au 31 décembre 2020, le total des contributions annoncées pour l'ensemble des fonds fiduciaires de l'UE était de **7.691 millions d'EUR**, la contribution du budget de l'UE s'élevant à 3.170 millions d'EUR, dont 3.534 millions d'EUR provenant du Fonds européen de développement (FED), et la contribution annoncée des États membres et d'autres bailleurs de fonds s'élevant à 988 millions d'EUR.

Au 31 décembre 2020, le taux d'exécution des crédits d'engagement de l'ensemble des fonds fiduciaires de l'UE était de 98% (tandis que le taux d'exécution global des crédits de paiement était de 63%).

Les organisations internationales ont été les principaux acteurs de la mise en œuvre des fonds fiduciaires de l'UE (36,8%), devant la Commission européenne (35,7%), les agences des États membres (24,2%) et les organismes de service public (3,4%).

Participation du Parlement au cadre décisionnel

Le rapport a regretté le **rôle limité du Parlement** dans la prise de décision, la supervision et le contrôle des contributions de l'UE aux Fonds fiduciaires, réaffirmant que les solutions juridiques, réglementaires et budgétaires existantes auraient dû être utilisées dans toute leur ampleur avant de créer et/ou de prolonger ces Fonds qui doivent rester un instrument de dernier recours.

Les députés ont réaffirmé que le Parlement devrait être représenté aux réunions des comités opérationnels et être en mesure de suivre leurs activités. Ils ont invité la Commission à fournir des informations détaillées sur les décisions prises par ces comités. Ils ont par ailleurs estimé que le Parlement

devait faire pleinement usage de ses pouvoirs de contrôle de la mise en œuvre et du contrôle budgétaire et veiller à ce que les décisions de financement de l'UE et les allocations correspondantes soient conformes aux principes de légalité et de bonne gestion financière de l'UE.

Fonds fiduciaire Békou

Le fonds fiduciaire Békou pour la République centrafricaine (RCA) a été créé par l'UE et trois États membres (France, Allemagne, Pays-Bas) en juillet 2014 en tant que premier fonds fiduciaire de l'UE afin de mettre en commun et gérer le soutien à la RCA au lendemain de la crise qui a frappé le pays en 20122013 et par la suite. Le fonds est visible et semble bien perçu dans le pays.

Depuis 2014, l'UE, de loin le premier partenaire de la RCA, ainsi que ses États membres et d'autres contributeurs, ont consacré plus de 910 millions d'EUR au total aux services de base à la population (notamment l'éducation et la santé, y compris, depuis l'apparition de l'épidémie, la lutte contre la COVID-19), la stabilité et le processus de paix.

Fonds fiduciaire Madad

En réponse à la crise syrienne, le Fonds a été créé en décembre 2014 pour répondre aux besoins de résilience à long terme des réfugiés syriens et des personnes déplacées dans les pays voisins, ainsi que pour soutenir les communautés d'accueil et leurs administrations. Le Fonds a mobilisé plus de 2,2 milliards d'EUR provenant du budget de l'UE, de 21 États membres, de la Turquie et du Royaume-Uni, dont 2 milliards d'EUR contractés (en décembre 2020) dans plus de 94 projets.

Le rapport souligne l'importance de continuer à soutenir les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays et les communautés d'accueil vulnérables qui sont touchés par la poursuite du conflit.

Fonds fiduciaire pour l'Afrique

Le Fonds a été créé en tant que fonds fiduciaire d'urgence pour contribuer à la résolution des crises dans trois régions d'Afrique, dans le but d'atteindre des objectifs de stabilité et de développement à long terme. Le Fonds représente un outil rapide et flexible pour répondre aux enjeux mondiaux communs, tels que les migrations et les déplacements forcés, l'impact du changement climatique et les crises économiques. Il a mobilisé environ 5 milliards d'EUR, dont environ 0,6 milliard d'EUR provenant des États membres de l'UE et d'autres donateurs.

Fonds fiduciaire en faveur de la Colombie

Le fonds a été créé en décembre 2016 pour soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix entre le gouvernement colombien et les FARC. Le fonds a mobilisé plus de 128 millions d'EUR provenant du budget de l'UE, de 20 États membres, du Chili et du Royaume-Uni. Les députés demandent que la mise en œuvre du processus de paix colombien reste une priorité dans le cadre de programmes de financement.

Facilité en faveur des réfugiés en Turquie

En octobre et novembre 2015, l'UE s'est engagée à fournir un montant initial de 3 milliards d'euros de ressources supplémentaires pour soutenir les Syriens sous protection temporaire et les communautés d'accueil en Turquie. La facilité en faveur des réfugiés en Turquie se compose de deux tranches de 3 milliards d'EUR chacune. Les députés ont déploré que, contrairement à la première tranche 20162017, pour laquelle la contribution du budget de l'UE avait été d'un milliard d'EUR et celle des États membres de 2 milliards d'EUR, pour la seconde tranche 2018-2019, le rapport des contributions a été inversé, et ce au détriment des projets existants de l'UE.

Perspectives et recommandations

Les députés estiment que **l'aide extérieure devrait être financée intégralement par le budget de l'UE** et être mise en œuvre d'une manière cohérente en se conformant à un ensemble rationalisé de règles, fondé sur des instruments coopératifs et dans le strict respect des prérogatives législatives, budgétaires et de contrôle du Parlement. Les fonds fiduciaires de l'UE et la facilité en faveur des réfugiés en Turquie devraient être considérés comme des **instruments exceptionnels** ou motivés par de véritables situations d'urgence, dont la valeur ajoutée et les effets sur le terrain doivent être dûment justifiés et contrôlés.

Les députés attendent de la Commission qu'elle exploite pleinement les possibilités qu'offrent **l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI)** et l'instrument d'aide de préadhésion (IAP III). Ils préconisent d'utiliser pleinement le potentiel de l'IVCDI et, le cas échéant, de l'améliorer, tandis que le recours à des outils de financement extraordinaires devrait être limité aux situations d'urgence imprévues, afin de préserver l'unité et la responsabilité démocratique du budget de l'UE.

Si la nécessité d'un nouveau fonds fiduciaire de l'UE ou d'un instrument ad hoc se faisait sentir à l'avenir, les députés estiment que le mécanisme de contribution du budget de l'UE devrait être clairement défini et **négocié dès le départ avec la pleine participation du Parlement**.